

Depuis que la gestion de l'ASLO a été confiée à la SCET qui en assure la direction générale, la comptabilité a été réorganisée et mieux sécurisée. La SCET assure la gestion, commande les fournitures et travaux votés en AG ou d'entretien, gère les salariés, vérifie et paie les factures.

Un cabinet d'expertise comptable tient la comptabilité et calcule salaires et cotisations sociales, contrôle les pièces en dialogue avec la SCET et prépare le dossier comptable, comptes de résultat, bilan et annexes qu'il transmet au commissaire aux comptes.

Ce dernier a une responsabilité légale et certifie la sincérité des comptes après avoir opéré de nouveaux contrôles de conformité de la comptabilité avec les obligations légales.

La commission finances émanation du CA de l'ASLO examine et vérifie de son côté les comptes et éclaire le CA sur les éventuels choix financiers à faire.

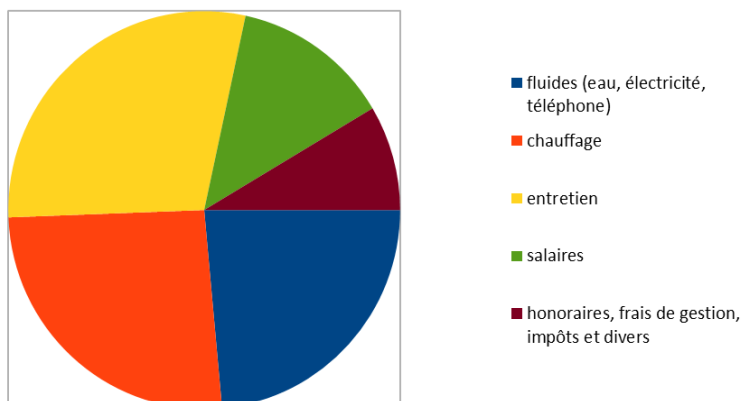
Ce processus est long, surtout la première année, nouveaux protocoles, nouveaux logiciels, et la crise sanitaire qui n'a pas été très favorable, d'où l'adoption finale en assemblée générale début décembre 2020 des comptes 2019.

Les comptes 2020 devraient être eux adoptés avant juin 2021.

Les comptes comprennent les comptes de fonctionnement courant d'une part (un peu plus de 6 Millions €/an) et les travaux votés en assemblée générale et qui font l'objet d'une comptabilité particulière travaux par travaux d'autre part (environ 1,5 M€/an). Nous traitons ici des comptes de fonctionnement courant. A noter que tous les administrateurs de l'Aslo sont bénévoles et ne perçoivent aucun défraiement.

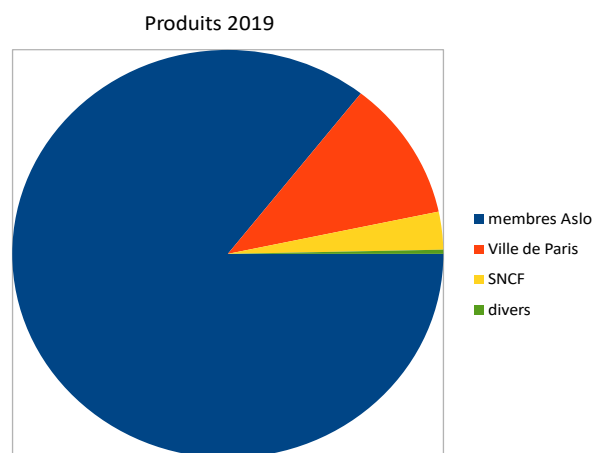
En 2019 les charges s'élèvent à un total de 6 313 367 €. Elles incluent toutes les dépenses d'éclairage, l'entretien des installations (ascenseurs, escaliers mécaniques...), le nettoyage, les espaces verts, la sécurité incendie ...etc de toutes les parties communes y compris voirie souterraine mais aussi l'eau sanitaire et le chauffage de tous les immeubles hors Paris-Habitat.

Charges 2019



Ces charges sont financées par les propriétés membres de l'ASLO, par une subvention de la ville de Paris pour participation à l'ouverture au public d'espaces privés (convention entre la ville et l'ASLO) et par la SNCF propriétaire de deux niveaux de sous-sol (convention entre la SNCF et l'ASLO).

Les appels de charge faits auprès des copropriétés se montaient selon le budget prévisionnel à 5 989 546 € et pour la première fois depuis plusieurs années ont dépassé les charges réelles de 465 735 €. Cet excédent a donc été reversé aux copropriétés.



NUMERO SPECIAL #5 – Mars 2021- La LETTRE D'INFORMATION est publiée par le
Conseil d'Administration de l'ASL OLYMPIADES 103 rue de Tolbiac – 75013 – PARIS
Mail : contact@asl-olympiades.paris - Site Internet : www.asl-olympiades.paris